AFFAIRE No 39 - AUTORISATION DE DEMANDER UNE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR L'ACQUISITION DE MOBILIER SCOLAIRE

LE MAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

A la rentrée scolaire 1987-1988, un certain nombre de classes primaires, élémentaires et maternelles se sont ouvertes dans différentes écoles de la ville (confère liste jointe).

Pour l'acquisition du mobilier scolaire nécessaire à ces ouvertures, la participation financière du Département s'élève à 50 % du montant global de la dépense qui est de 106 895,00 Francs.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à demander, après mandatement des dépenses, le déblocage de la subvention, comme le prévoit l'arrêté no 842 DAGF/4 du 6 avril 1987.

Je mets cette affaire aux voix.

Conseil Municipal du 10 décembre 1987

Aff. n° 39 - 2 -

ANTION 20 CONSEIL

ARIAS ... JAIAS

OUVERTURES DE CLASSES POUR LA RENTREE 1987-1988

* ECOLE LES BRINGELLIERS A CHEMIN FINETTE

- 1 classe maternelle (petite section)
- 1 classe maternelle (grande section)
- l ensemble de direction
- 1 classe primaire

* ECOLE DAMASE LEGROS A

- 1 classe pour déficients visuels

* ECOLE PRIMAIRE EUDOXIE NONGE

- 1 poste de psychologue

* ECOLE PRIMAIRE RUISSEAU BLANC

- l classe primaire

* ECOLE PRIMAIRE LES CAMELIAS

- l classe primaire

Conseil Municipal du 10 décembre 1987

Aff. n° 39 - 3 -

ATER DEPARTME

04 07 ZTI 6 40

MONSIEUR HOARAU MARCEL DONNE LECTURE DE L'AVIS DES COMMISSIONS.

Commissions E.C.T.L. et des Finances
Elles émettent un avis favorable.

LE MAIRE : Je mets cette affaire aux voix.

LE RAPPORT, AINSI QUE L'AVIS DES COMMISSIONS, SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.

RECU A LA PREFECTURE DE LA REUNION Le 18 DEC. 1987 Article 3 de la Ioi nº 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions